

CAP Petite Enfance

Le métier

Le titulaire du CAP Petite enfance est un professionnel qualifié compétent pour l'accueil et la garde des jeunes enfants. Avec ses parents et les autres professionnels, il répond aux besoins fondamentaux de l'enfant et contribue à son développement, son éducation et sa socialisation. Il assure, en outre, l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie de l'enfant.

Il est en capacité de :

- assurer l'accueil, les soins d'hygiène corporelle, l'alimentation, la sécurité du jeune enfant ;
- contribuer à son développement, à son éducation et à sa socialisation ;
- assurer l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie de l'enfant ;
- répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant et accompagner l'enfant dans les actes de la vie quotidienne et dans son éducation

Il peut exercer sa profession :

– en milieu familial :

à son domicile (comme assistant maternel salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale) sous réserve d'être agréé, au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou de services d'aide à domicile).

– en structures collectives :

en école maternelle (en tant qu'agent territorial spécialisé des écoles maternelles), en crèche collective (en tant qu'agent petite enfance), en accueil occasionnel, en garderie périscolaire, en accueil de loisirs sans hébergement, en centre de vacances collectif d'enfants, et tout établissement d'accueil des jeunes enfants.



La formation

La formation se déroule sur deux années et comprend un enseignement général, un enseignement professionnel théorique et pratique et des périodes de formation en milieu professionnel.

ENSEIGNEMENT GENERAL

Mathématiques/Sciences Physiques ; Français/Histoire-Géographie ; Anglais ; Education Physique et Sportive ; Arts Appliqués

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL THEORIQUE ET PRATIQUE

Soins, hygiène et confort à l'enfant ; Techniques de services à l'usager ; Techniques d'animation ; Sciences médico-sociales ; Technologies ; Nutrition/Alimentation ; Biologie générale et appliquée ; Prévention, santé, environnement.

PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

La formation en milieu professionnel du CAP Petite enfance a une durée de douze semaines sur l'ensemble de la formation pour un cycle de deux ans, dont six semaines sur chaque année de formation.

Elle se déroule dans les établissements et services d'accueil de la petite enfance : écoles maternelles publiques (ATSEM) ou privées (ASEM), crèches de toute nature, pouponnières, accueil occasionnel, accueil de loisirs sans hébergement, centres de vacances collectifs d'enfants et tout établissement accueillant des jeunes enfants (0 à 6 ans).

Coût de la formation 2017-2018

Frais	
Frais d'évaluation	20.00 €
Droits d'inscription	60.00 €
Scolarité	936.00 € par année

Les élèves peuvent prétendre aux bourses de l'éducation nationale sous conditions d'éligibilité

Le diplôme

Les épreuves générales et professionnelles ont lieu tout au long des deux années de formation, sous la forme de Contrôles en Cours de Formation (CCF).

Les candidats titulaires d'un CAP, d'un BEP ou d'un Baccalauréat sont dispensés des épreuves du domaine général, et selon le type de diplôme, peuvent être dispensés de une ou plusieurs épreuves professionnelles.

Poursuite d'études

- Mention Complémentaire Aide à domicile
- diplôme d'État d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES)
- Bac Professionnel Accompagnement, Soins et Services à la Personne
- Bac Professionnel Services de Proximité et Vie Locale.

Conditions d'accès

- Sortir de 3ème
- Entretien individuel avec les membres de l'équipe pédagogique
- Présentation des bulletins scolaires.

Lieu de formation

POLARIS Formation, Lycée Professionnel :
10, rue Armand Dutreix à Limoges

Contacts

- **par le site internet :**
www.polaris-formation.fr
- **par courriel :**
accueil.lp@polaris-formation.fr
- **par courrier :**
Lycée Professionnel
POLARIS Formation
10 rue Armand Dutreix
87000 LIMOGES
- **par téléphone :**
05 55 33 22 74

Septembre 2016

